



Problème successoral suite à la garde d'une parente malade

Par Oli31, le 04/01/2016 à 11:39

Bonjour,

Ma tante s'est occupé pendant 4 années de notre grand mère, sa mère malade, atteinte de la maladie d'azheimer. Elle a du stopper toute activité et rester avec elle dans sa maison jour et nuit pour ne pas qu'elle perde ses repères et puisse rester chez elle.

Les frères et soeurs (3 soeurs et deux frères) se sont entendu ensemble, sans avocat ni juge pour établir une "rémunération" à ma tante. Un seul des frère ne voulait pas participer puisqu'il était fâché avec le reste de la famille. Il a dit de faire ce qu'ils souhaitaient mais sans sa participation financière. Ma tante s'est donc occupé de ma grand mère pendant ses 4 années très dure pour toute la famille. Aujourd'hui ma grand mère est décédé ainsi que le frère en question. Sa fille souhaite porter plainte contre ma tante pour détournement d'héritage. Elle demande 30 000 € de dommage et intérêts pour elle et son frère. Comment peut on demander à une personne qui a mis sa vie entre paranthèse pendant des années pour s'occuper de sa maman une telle somme ? Elle est de bonne foi et toute la famille est là pour la soutenir car nous savons le travail que cela à nécessité. Les personnes qui souhaite porter plainte n'ont pas de problèmes financier comparé à ma tante qui a du mettre son commerce en vente pour pouvoir s'occuper de notre grand mère. Un juge peut il condamner une femme de bonne foi qui s'est occupé de sa maman atteinte gravement de la maladie d'ahzeimer et qui était soutenue par ses frères et soeurs, même si il n'y a pas eu décrit ?
Merci par avance ...